

Délibération n°D20240095

Rapporteur : Alain BANQUET

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale  
Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

|   |                      |                          |
|---|----------------------|--------------------------|
| <b>ABSENTS EXCUSÉS</b> : Laurence ROUAN | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD       |
| Marie-Lise POTRON                       | a donné délégation à | Marie-Hélène SCOTTI      |
| Marie-Claude ANDRIEUX                   | a donné délégation à | Christian BORDENAVE      |
| Joaquina WEINBERG                       | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Stéphane FRADIN                         | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES        |
| Farida MOUHOUBI                         | a donné délégation à | Gérald TRAPY             |
| Joëlle ISUS                             | a donné délégation à | Alain BANQUET            |
| Fatiha BANCAL                           | a donné délégation à | Marion SOK CHAMBERON     |
| Jacqueline SIMONNET                     | a donné délégation à | Hélène LEHMANN           |
| Christine FRANÇOIS                      | a donné délégation à | Fabien RUET              |
| Julie TEJERIZO                          | a donné délégation à | Catherine TAVEAU         |

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

## **ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

VU l'article 15 de la loi 2023-175 du 10 mars 2023 dite loi APER ;

VU l'article L.141-5-3 du Code de l'énergie ;

VU l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes définissent des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAEnR) ;

CONSIDÉRANT que la vocation de ces ZAEnR est de cibler des secteurs d'un territoire sur lesquels les porteurs de projets seront incités, via des avantages financiers accordés par le Gouvernement, à déposer des projets incluant ou portant sur du photovoltaïque, de la méthanisation, de l'éolien ou de la géothermie... ;

CONSIDÉRANT que d'une part ces zones ne sont pas exclusives, elles ne constituent pas, en outre, une autorisation de faire puisque les projets devront respecter les dispositions réglementaires applicables et que leur instruction, bien qu'accélérée, restera faite au cas par cas ;

CONSIDÉRANT que pour déterminer ces zones, une concertation de la population doit être menée pour apporter toutes les informations utiles et nécessaires et que les modalités pourraient en être les suivantes :

- mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 7 au 13 octobre 2024, d'un registre et des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par Énergies Renouvelables ;
- présentation du bilan des contributions, modifications et propositions de zonage pour discussion et validation lors d'un prochain conseil municipal à l'issue de la concertation ;
- restitution des éléments en Préfecture pour avis du Comité Régional de l'Énergie aux fins d'inclusion dans les documents de planification d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'au même titre que d'autres actions significatives comme la « Ville 30 », le plan de sobriété énergétique, ou les îlots de fraîcheur en centre-ville, la collectivité souhaite poursuivre sa transition écologique et s'engager pleinement dans cette voie permettant notamment la réduction des gaz à effet de serre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de la consultation pour la détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur le territoire de BERGERAC ;
- **DE DÉFINIR** les modalités comme suit :
  - mise à disposition, du 7 au 13 octobre 2024 aux jours et heures d'ouverture de la mairie, de toutes les pièces et éléments nécessaires à la bonne compréhension du public avec un registre dédié ;
  - présentation du bilan des contributions, modifications et propositions de zonage pour discussion lors d'un prochain conseil municipal à l'issue de la concertation ;
  - transmission des éléments pour leur inclusion aux documents de planification ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la bonne fin de cette procédure et notamment de transmettre la présente délibération au référent préfectoral unique en Dordogne.

**Adopté par 23 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY.

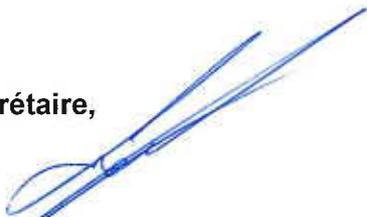
**8 voix contre** : Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024  
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

